

DOSSIER : Internet Haute-vitesse sans fil

Le Cas de la municipalité de Nouvelle, région de la Baie-des-Chaleurs en Gaspésie

Actualité

En date du 21 août 2008, le réseau municipal IHV compte **232 branchements**. La firme «Planète sans fil» «Unwired Planet» poursuit le déploiement des CPE.

Deux tours de 100 pieds (tour de la Butte et tour de Miguasha) ont été érigées. Le système de communication est installé et nous complétons présentement l'installation des CPE de 900 MHz pour les résidences de ces secteurs.

Pour le secteur du Grand-Platin incluant le Village-Allard, la tour qui doit le desservir est maintenant érigée (montagne Germain Leblanc). Dans les prochaines semaines, celle-ci sera alimentée en électricité nous permettant ainsi de poursuivre le branchement les résidences de ce secteur. Le secteur de Nouvelle-Ouest sera par la suite branché à l'aide de relais.

La firme «Planète sans fil» (Unwired Planet) est mandatée pour la mise en place du réseau Internet haute-vitesse sans fil. Les données annexées précisent la technologie prévue et les coûts associés à ce projet. La Municipalité de Nouvelle remercie la caisse populaire Desjardins de Tracadie et le gouvernement du Québec pour leur soutien financier. Également, la municipalité désire remercier les propriétaires qui ont autorisé l'installation de tour sur leur terrain et ceux qui ont accordé des droits de passage.

Source : <http://www.nouvellegaspésie.com/Index.aspx>

Résumé

Mise en place du réseau Wi-Fi à Nouvelle

TECHNOLOGIE

Pour le branchement, la municipalité louera de Telus, l'accès à la bande passante accessible au bureau municipal. Cette bande passante relie toutes les municipalités de la Gaspésie et c'est l'organisme régional, le Réseau collectif Gaspésie-Île-de-la-Madeleine qui assure sa gestion.

Ensuite, le signal sera envoyé au réseau municipal lequel sera composé de tours et de relais utilisant un mélange des technologies «Wi-Fi et Wi-Max»

Pour transmettre le signal aux résidences, un amplificateur d'ondes sera installé au bâtiment résidentiel et relié à l'ordinateur personnel. Cette installation est payée par le contribuable.

COÛTS

Infrastructures

Le coût des infrastructures du réseau est en fonction du territoire à desservir. À Nouvelle par exemple, le territoire est grand et montagneux et nous prévoyons l'installation de 3 tours autoportantes de 100 pieds de hauteur et 4 relais installés sur des bâtiments existants. Un des bâtiments est d'ailleurs situé au Nouveau-Brunswick (Dalhousie). L'évaluation des coûts pour la mise en place des infrastructures est de 125 000 \$ à 130 000 \$.

Le financement est fait par un règlement emprunt. Cependant, nous avons obtenu depuis l'approbation de notre règlement, la confirmation d'un don de 15 000 \$ de la Caisse populaire de Tracadie et d'une aide gouvernementale de 80 000 \$. Notre projet fait partie d'un projet pilote au niveau du Québec.

Amplificateurs d'ondes

Pour les contribuables, le coût d'achat de l'amplificateur d'ondes est, selon le modèle nécessaire, 250 \$ ou 500 \$ (installation incluse)

Frais récurrents

Sur la base de 150 résidences branchées, les coûts récurrents comprennent : la location de la bande passante, le soutien technique et le soutien informatique. Ceux-ci sont évalués à 50 000 \$ par année. Les coûts seront répartis à l'ensemble des contribuables soit, sur la base de la taxe générale ou par un tarif de 50 \$ par résidence et de 150 \$ pour un commerce, par année.

Notes

La firme de consultants retenue par la municipalité : Planète sans fil (www.unwired-planet.com)
Préparé par : Daniel Bujold, directeur général, le 3 décembre 2007

Source : http://www.nouvellegaspésie.com/Quoi_de_neuf_Details.aspx?id=30

Questions techniques

Qu'est qu'un CPE ?

Il s'agit de l'équipement qui est installé à chaque résidence et qui permet de recevoir le signal provenant du réseau Internet. Pour les résidences qui captent le signal provenant de l'antenne située à la caserne de pompier, un CPE 2,4 GHz est installée. Pour les résidences ailleurs sur le territoire de Nouvelle, il faut un CPE 900MHz

Combien coûte un CPE ?

Le **CPE de 2,4 GHz**, le prix incluant l'équipement, le transport, l'installation (de surface), taxes et frais de courtage, environ 350 \$;

Le **CPE de 900 MHz**, le prix incluant l'équipement, le transport, l'installation (de surface), taxes et frais de courtage, environ 500 \$.

Comment le signal est-il transmis ?

Le signal provient de la bande passante que la Municipalité achète de Telus. Ce signal est capté au bureau municipal et retransmis par onde aux différentes tours installées sur le territoire. Le signal est sécurisé.

Quelle est la vitesse de transmission Internet ?

La municipalité achète 10Mbps/5Mbps de Telus. Le réseau est municipalisé donc, il appartiendra à la municipalité d'assurer un contrôle de la vitesse qui répond aux critères usuels pour un service Internet Haute vitesse.

Comment se fait le branchement du CPE à l'ordinateur (avec ou sans fil) ?

L'installateur fixe à l'endroit le plus approprié, le CPE. Un fil part du CPE jusqu'à l'ordinateur ou selon le cas, jusqu'à un routeur.

J'ai un portable, est-ce que je peux le brancher au CPE ?

Un fil relie le CPE à l'ordinateur (type conventionnel, colonne, tour) ou jusqu'à un portable.

J'ai plusieurs ordinateurs, comment les brancher au CPE ?

L'installation du CPE à plusieurs ordinateurs est possible. Il s'agit d'un réseau. L'installation prévue à l'achat du CPE ne comprend qu'une installation donc vous devrez faire faire l'installation à vos frais par votre fournisseur habituel de matériel informatique pour lier votre réseau.

Comment configurer ma nouvelle adresse courriel ?

Cliquez www.nouvellegaspesie.com/configurationcourriel ou utilisez le menu "Internet Haute Vitesse", "Configuration courriel" en haut du site Web de la municipalité de nouvelle et suivez les instructions indiquées.

Si vous avez commandé un CPE et donné sur la feuille de commande votre nouvelle adresse, vous pouvez maintenant configurer vous même votre nouvelle adresse courriel, aussitôt que vous recevrait votre mot de passe. Celui-ci vous sera envoyé à votre ancienne adresse courriel que vous nous avez fournie lors de votre abonnement au service. Si vous l'avez perdu ou non reçu, vous pouvez l'obtenir avec le formulaire "Récupérer mon mot de passe" de la section «Internet Haute Vitesse» en haut du site Web de la municipalité de Nouvelle.

Est-ce que je peux créer plusieurs adresses ?

Vous pouvez créer plusieurs adresses courriel mais une seule est incluse dans le prix de 50 \$ par année. Des coûts de 3 \$ par mois seront facturés. Pour demander une nouvelle adresse courriel, utilisez le formulaire : [Demande d'ajout de courriel](#).

Si je suis à l'extérieur du territoire, est-ce que je peux consulter mes courriels ?

Oui. En utilisant le logiciel de courriel Web Instinct Express, <http://instinctexpress.com>. Utilisez votre adresse courriel de la municipalité et votre mot de passe.

Si mon CPE se brise, il y-a-t-il une garantie ?

3 mois sur l'équipement
12 mois sur l'installation

Est-ce que je peux conserver mes anciennes adresses courriels (hotmail, Yahoo, etc.) ?

Oui

En cas de problème, comment rejoindre le support technique ?

Si vous avez accès à Internet et en tout temps, nous vous demandons de communiquer avec nous via le formulaire de [demande de support technique](#) que vous retrouvez en haut du site de la municipalité, section Internet haute vitesse : [Demande de support technique](#).

Si vous n'avez plus accès à Internet, communiquez avec nous par téléphone en laissant un message au 418-392-0392 pour nous signaler ce problème. Ce numéro de téléphone est strictement réservé en cas de coupure de connexion Internet, autrement utilisez le formulaire de [demande de support technique](#).

Quand puis-je mettre fin à mon contrat Internet avec Telus ?

C'est une question personnelle qui appartient à chacun.

Quel est le calendrier prévu pour compléter le branchement de l'ensemble du territoire ?

Le secteur à proximité de l'hôtel de ville
devrait être complété fin mars, début avril.

Les secteurs Miguasha, l'Est du village, le village vers l'ouest
devraient être complétés vers la fin du mois de mai.

Les secteurs du Village-Allard et du Grand-Platin
devraient être complétés vers la fin du mois de juin, début de juillet.

Puis-je modifier mon mot de passe par moi même et ainsi être la seule personne pouvant connaître mon mot de passe ?

Oui. Utilisez [Instinct Express](#), connectez-vous en utilisant votre adresse courriel de la municipalité au complet avec le [...@nouvellegaspesie.com](#) et le mot de passe qui s'y rattache. Si vous avez oublié votre mot de passe consultez la section : [Récupérer mon mot de passe](#).

Une fois connectée à *Instinct Express*, utilisez le menu en bas à gauche et cliquez sur *Options*. Dans cette page, complètement en haut, vous pourrez modifier votre mot de passe.

Prenez note, qu'il faudra modifier la configuration de votre compte dans Outlook ou vos autres logiciels de courriel avec votre nouveau mot de passe.

Source : <http://www.nouvellegaspesie.com/faq.aspx?hd=1>